



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Entretien et maintenance des installations de climatisation, de chauffage, des chauffe-eaux, chaudières et le suivi des prélèvements de légionellose du GPMB

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26S06
Date limite de remise des offres	Le 22 juillet 2026 à 12H00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)
Date limite pour poser des questions	Le 13 juillet 2026 à 17H00

En application de l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, les documents des candidats (candidature et offre) sont transmis par voie électronique sur le profil acheteur. Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Grand Port Maritime de Bordeaux

152, quai de Bacalan

CS 41320

33082 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 56 90 58 00

Site internet : www.bordeaux-port.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Entretien et la maintenance des installations de climatisation et de chauffage, des chauffes eaux, chaudières y compris appareils attenants et le suivi des prélèvements de légionellose.**

Les prestations comprennent la maintenance préventive périodique selon un programme établi et la maintenance curative lors de pannes.

Pour la définition et l'exécution de l'accord-cadre, il est fait application de la norme FD X 60-000 - Maintenance industrielle - Fonction maintenance publiée par l'AFNOR.

Les prestations de l'accord-cadre sont classées de niveau 3 au sens de la norme précitée : opérations qui nécessitent des procédures complexes et/ou des équipements de soutien portatifs, d'utilisation ou de mise en œuvre complexes. Ce type d'opération de maintenance peut être effectué par un technicien qualifié, à l'aide de procédures détaillées et des équipements de soutien prévus dans les instructions de maintenance.

Les prestations sont décomposées en deux postes.

Poste 1 - Prestations forfaitaires

Maintenance préventive et corrective forfaitaire avec fourniture des pièces détachées d'origine ou certifiées conformes par attestation du fabricant de l'équipement. Les interventions sont définies au CCTP.

Poste 2 - Prestations hors forfait










Maintenance sur marchés subséquents pour les interventions ne faisant pas partie des prestations forfaitaires. Les interventions hors forfait sont définies au CCTP.

Sont exclues du forfait les interventions consécutives à une utilisation anormale du matériel ou des équipements.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Code CPV	Libellé CPV
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Entretien et maintenance des installations de climatisation, de chauffage, des chaufes eaux, chaudières et le suivi des prélèvements de légionellose du GPMB
 Acheteur	GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
 Type de contrat	Accord-cadre mixte sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Le lieu d'exécution des prestations sera indiqué au niveau de bon de commande.
 Durée	48 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en deux lots définis comme suit :

Lot	Montant minimum €HT	Montant maximum €HT
Lot n°1 - Sites de Bacalan, Bassin à Flots, Ecluses, Bassens, Blaye (Bâtiments et Grues)	Sans	690 000.00
Lot n°2 - Sites du Verdon, Pauillac, La Palmyre (Bâtiments)	Sans	60 000.00

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

■ Forme du contrat :

La consultation donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire mixte sans minimum et avec maximum en application des articles R2162-3 et R2162-4 2° du Code de la commande publique.

■ Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera selon les modalités suivantes :

- Mode de financement : Fonds propres du GPMB,
- Mode de paiement : Virement bancaire sous 30 jours.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon **certaine** une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) son annexe RGPD,
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - *Annexe 1 : Délais d'intervention et de remise en état – Maintenance corrective,*
 - *Annexe 2 : Gamme de maintenance préventive et fréquence,*
 - *Annexes 3 : Liste du matériel à entretenir dans le cadre du lot n°1 – Engins BOP (3a) et Hangars et Bâtiments (3b),*
 - *Annexe 4 : Liste du matériel dans le cadre du lot n°2,*
 - *Annexe 5 : Contrôle des accès aux sites du GPMB,*
 - *Annexe 6 : Consignes de sécurité pour les entreprises extérieures*
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE),
- Le Formulaire « attestation de visite » et le plan des lieux de rendez-vous
- Formulaire : DC1-DC2 et DC4.

■ **Modification de détail au dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux- obligatoire (uniquement LOT 1 Sites de Bacalan, Bassin à Flots, Ecluses, Bassens, Blaye (Bâtiments et Grues) :**

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre. Cette visite permettra aux candidats de disposer d'une connaissance du site et de ses contraintes, afin d'élaborer une solution susceptible de répondre aux besoins du GPMB de manière précise et adaptée. À l'issue de cette visite, il sera remis aux candidats une attestation de visite du site, qui devra impérativement être jointe à leur offre.

Le cas échéant, le candidat peut justifier de sa connaissance approfondie du projet et de ses contraintes par tout moyen autre que la visite préalable.

Pour effectuer la visite, les candidats s'enregistreront auprès de :

marches@bordeaux-port.fr

Les candidats devront se rendre aux lieux de rendez-vous et à l'heure précisés ci-dessous :

Visite Bordeaux-Bacalan

Lieu de rendez-vous : Poste de garde du site de Bacalan

Dates des visites:

- le mardi 30 juin 2026 à 09h30
- le mercredi 8 juillet 2026 à 09h30

Visite Bassens

Lieu de rendez-vous : Poste Central de Sécurité - Accès 5

Dates des visites :

- le mardi 30 juin 2026 à 14h00
- le mardi 07 juillet 2026 à 14h00

La non-participation à la visite obligatoire rendra l'offre du candidat irrégulière

Les prestataires devront disposer d'une pièce d'identité, être ponctuels et avoir leur propre moyen de locomotion pour se rendre sur le site des travaux.

Aucune question ne pourra être posée lors de la visite. Les questions devront être posées sur le profil acheteur. Les réponses seront apportées sur celui-ci à l'attention de l'ensemble des soumissionnaires

Les candidats doivent être diligents et veiller à solliciter cette visite et poser leurs éventuelles questions dans le respect du délai mentionné en page de garde.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le contrat sera conclu soit avec un seul opérateur économique, soit avec des opérateurs économiques groupés.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engage à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra préciser la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants dans l'acte d'engagement selon les prix proposés aux BPU.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur notamment en cas de défaillance de l'un des membres du groupement.

À défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

Conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la commande publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

■ **Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :
A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis avec le présent DCE ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

*Le DUME sera rédigé en langue française et est accessible à l'adresse suivante :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>*

Document	Descriptif
Situation juridique	La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1) ou équivalent	<p>cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent	- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles.
Capacité technique et professionnelle	
Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> - Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre, - Liste des prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant ou sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. (DC2 déclaration du candidat)

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, **le candidat produit obligatoirement un engagement écrit de l'opérateur économique. (Habilitation du mandataire en cas de cotraitance ou engagement du sous-traitant à réaliser une partie de la prestation)**

■ **Contenu de l'offre :**

Document	Descriptif
Bordereau de prix unitaires (BPU)	Bordereau de prix unitaires au format tableur excel .xlsx et .pdf
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Détail quantitatif estimatif au format tableur excel .xlsx et .pdf
Le Mémoire technique	<p>Le mémoire technique comprenant :</p> <p>1- Procédure(s) d'organisation et d'intervention détaillée(s) du soumissionnaire à partir de la demande de dépannage jusqu'à la réparation et l'information au maître d'ouvrage. Cette procédure devra être personnalisée eu égard des besoins du GPMB détaillés au CCTP</p>

	<p>2- Équipe affectée à l'accord-cadre précisant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom et coordonnées d'un contact joignable pour les demandes d'intervention, - CV et qualifications des intervenants ayant les compétences pour la réalisation de la mission (qualifications professionnelles, niveau de formation) <p>3- Présentation de l'outil ou des outils informatiques pour le suivi des interventions et de la GMAO comme spécifié au CCTP</p> <p>Le soumissionnaire mettra à disposition une session de test des outils proposés afin de s'assurer de son ergonomie et de son contenu. Cette session « test » devra être déployée sur les différents supports.</p> <p>4- Note sur la gestion des déchets (filtres, gaz, anciens appareillages, etc...) ainsi que l'attribution et la désignation des filières de traitement agréées</p> <p>5- Les mesures spécifiques qui seront mises en œuvre, dans le cadre de l'exécution du marché public pour assurer la sécurité, du chantier et du personnel intervenant (Description de l'organisation mise en œuvre, notamment les dispositifs de formation à la sécurité destinés aux personnel intervenant)</p> <p><i>En cas de groupement, le mémoire à fournir sera présenté sous la forme d'un mémoire unique commun au groupement.</i></p>
Attestation de visite	Attestation de visite dûment complétée par les parties Dans le cadre du lot 1 : le candidat devra justifier de la visite
<i>Nota : l'acte d'engagement ne sera demandé qu'à l'attributaire</i>	

■ **Modalités de remise des offres :**

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, les soumissionnaires doivent déposer leur pli dématérialisé sur le profil acheteur. La transmission d'un pli papier n'est plus autorisée.

Dépôt électronique sur le profil acheteur :

Les candidats déposent leur pli (candidature et offre) par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les soumissionnaires ne devront pas utiliser le format .exe ainsi que les développements effectués à l'aide de macros. Les soumissionnaires pourront aussi regrouper plusieurs fichiers sous forme d'une archive compressée au format ZIP (*.zip).

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique (visible), le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les offres seront transmises avant la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement.

Les soumissionnaires rencontrant un problème lors du dépôt de leur pli devront impérativement s'adresser au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance ».

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Remise d'une copie de sauvegarde :

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier sur le profil acheteur, les soumissionnaires peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD - clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
 - Nom ou dénomination du candidat,
 - "Affaire n°26S06 – Entretien et maintenance des installations de climatisation, de chauffage, des chauffe-eaux, chaudières et le suivi des prélèvements de légionellose du GPMB -NE PAS OUVRIR."
- Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette dernière pourra être ouverte dans les cas suivants :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
 - Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
- Les soumissionnaires transmettent, par pli recommandé ou contre récépissé, leur copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

**Grand Port Maritime de Bordeaux
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX**

Il est fortement conseillé d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire pour les soumissionnaires et permet de parer à toute éventualité.
La copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis (cf. page de garde).

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Garanties économiques et financières
2. Garanties professionnelles et techniques

■ **Critères de jugement des offres pour l'ensemble des LOTS :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité (55 %)	<p>L'appréciation de la qualité de l'offre sera appréciée au travers du mémoire technique présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédure(s) d'organisation et d'intervention détaillée(s) du soumissionnaire à partir de la demande de dépannage jusqu'à la réparation et l'information au maître d'ouvrage. Cette procédure devra être personnalisée au regard des besoins détaillés au CCTP (15) ➤ Equipe affectée à l'accord-cadre avec qualifications professionnelles, niveau de formation, (10) ➤ Ergonomie et contenu des outils informatiques adaptés aux PC, tablettes et smartphones mis à disposition du GPMB pour : <ul style="list-style-type: none"> - le suivi des interventions (10), - la GMAO (5). ➤ Les mesures spécifiques qui seront mises en œuvre, dans le cadre de l'exécution du marché public pour assurer la sécurité, du chantier et du personnel intervenant (5), ➤ Valeur environnementale (10) <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des déchets (filtres, gaz, anciens appareillages, etc.) (5) - attribution et désignation des filières de traitement agréées (5)
2. Prix des prestations (45 %)	L'appréciation du critère prix est établie selon la façon suivante : (Offre moins-disante/offre jugée) x pondération

*En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.
Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail quantitatif estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail quantitatif estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.*

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Une attestation fiscale ou de régularité fiscale datant de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	L'attestation de vigilance URSSAF datant de moins de 6 mois
Liste des salariés étrangers	La liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2 du code du Travail
Habilitation du mandataire	Habilitation du mandataire par les autres membres du groupement et les conditions de cette habilitation
IBAN	IBAN correspondant au(x) comptes(s) renseignés à l'acte d'engagement
Assurance	L'attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité

■ Signature du contrat par l'attributaire :

Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les prestataires devront faire parvenir, avant la date indiquée en page de garde, une demande sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Rappel :

Pour toutes questions relatives au profil acheteur ou au dépôt de pli dématérialisé, les soumissionnaires s'adresseront directement au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet: <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>